

Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

DISPOSITIONS ORGANIQUES

Délégation de signature à certains agents municipaux

ABROGE et REMPLACE l'arrêté municipal du 22 décembre 2022

LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-19, L.2122-30 et R.2122-8, relatifs aux délégations de signature accordées par le Maire à certains agents communaux,

vu le code des relations entre le public et l'administration notamment son article R.113-10,

vu son arrêté municipal du 22 décembre 2022, portant délégation de signature à certains agents municipaux,

vu la situation administrative des fonctionnaires, ci-après nommés,

ARRETE

ARTICLE 1 : ABROGE et REMPLACE l'arrêté municipal susvisé du 22 décembre 2022, portant délégation de signature à certains agents municipaux.

ARTICLE 2 : DONNE délégation de signature à certains agents communaux, conformément au tableau ci-dessous, sous la surveillance et la responsabilité du Maire, et en l'absence ou en cas d'empêchement de ses adjoints, pour :

- l'apposition du paraphe sur les feuillets des registres des délibérations et des arrêtés municipaux,
- la délivrance des expéditions de ces registres des délibérations et des arrêtés municipaux,
- la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet, dans les conditions fixées par l'article R113-10 du code des relations entre le public et l'administration susvisé,
- la légalisation des signatures, dans les conditions prévues à l'article L.2122-30 du code général des collectivités territoriales.

Agents	Fonction ou grade	EXTRAITS DES REGISTRES		Certification matérielle	Légalisation
		Délibérations	Arrêtés municipaux		
Direction générale Mme BOURDELET	DGS/DG	●	●	●	●
M. LORES	DGA/DGST	●	●	●	●
Mme MONTET	DGA/ DGA	●	●	●	●
Mme CENTONZE	DGA/DGA	●	●	●	●
M. AUXERRE	DGA/DGA	●	●	●	●
Directeurs (trices)					
M. PRESSET	Directeur/ Ingénieur principal	●	●	●	●
Mme TAUPIN DUPONT	Directrice/ Directeur territorial	●	●	●	●
Mme LEPRETRE	Directrice/ Attaché principal	●	●	●	●
Mme MAKOVEITCHOUX	Directrice/Attaché	●	●	●	●
Mme ZIANE	Directrice Attaché principal	●	●	●	●
M. CHEVALIER	Directeur Ingénieur principal	●	●	●	●
Mme REVOY	Directrice/ Attaché principal	●	●	●	●
Mme SLOCINSKI	Directrice/Directeur	●	●	●	●
Mme MARTIAL LUIT	Directrice/ Attaché principal	●	●	●	●
Mme DAILL	Directrice Attaché	●	●	●	●
M. DAUTY	Directeur Attaché principal	●	●	●	●
Mme MEDALEL	Directrice/Attaché	●	●	●	●
M. SOLAGNE	Directeur/Attaché	●	●	●	●
Mme MOLY	Directrice Ingénieur en chef	●	●	●	●
Service Conseil et Contentieux					
M. HOUDART	Responsable de service/Attaché principal	●	●	●	●
M. KECHI	Juriste/ Attaché	●	●	●	●
M. BA	Juriste/ Attaché	●	●	●	●

IVRY

9/ SEINE

<p>Direction du développement urbain Mme PAITRY</p> <p>M. BAURE</p>	<p>Responsable de service Attaché principal</p> <p>Responsable de service Directeur</p>	<p>•</p> <p>•</p>	<p>•</p> <p>•</p>	<p>•</p> <p>•</p>	<p>•</p> <p>•</p>
<p>Direction des espaces publics Mme LEBERTHON</p>	<p>Responsable de service Ingénieur principal</p>	<p>•</p>	<p>•</p>	<p>•</p>	<p>•</p>
<p>Service des Marchés Publics Mme JEAN</p>	<p>Gestionnaire administrative/ Adjoint administratif principal</p>	<p>•</p>	<p>•</p>	<p>•</p>	
<p>Direction des Ressources Humaines Mme GATABIN</p> <p>Mme THOMAS</p> <p>Mme PETIT</p>	<p>Responsable de service Attaché principal</p> <p>Responsable de service Attaché principal</p> <p>Responsable de service Attaché principal</p>	<p>•</p> <p>•</p> <p>•</p>	<p>•</p> <p>•</p> <p>•</p>	<p>•</p> <p>•</p> <p>•</p>	<p>•</p> <p>•</p> <p>•</p>

ARTICLE 3 : PRECISE que les présentes délégations sont liées à l'exercice effectif des fonctions auxquelles elles se rattachent, qu'elles subsisteront tant qu'elles ne seront pas abrogées ou rapportées, et qu'elles prendront fin en tout état de cause à l'expiration du mandat en cours.

ARTICLE 4 : AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication :

- à Madame la Préfète du Val-de-Marne,
- aux intéressé(e)s pour notification.

FAIT EN MAIRIE LE - 2 OCT 2023

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE - 2 OCT 2023

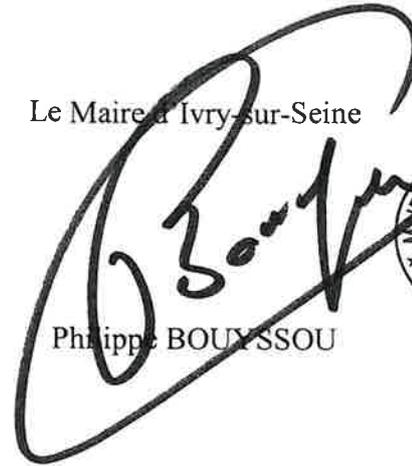
RECU EN PREFECTURE

LE - 2 OCT 2023

PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE

LE - 2 OCT 2023

Le Maire de Ivry-sur-Seine



Philippe BOUYSSOU



Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif est de deux mois à compter de la publication du présent arrêté.